

PROGRAMME ACTION DE FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR CONTROLE ET RECEPTION DES ECHAFAUDAGES

DUREE : 14 heures

EFFECTIF : de 2 à 14 stagiaires.

OBJECTIFS

Etre capable :

- d'identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser,
- de maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur,
- de reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collective et individuelle),
- d'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI).
- de procéder aux contrôles et à la réception des échafaudages. Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de justifier de la compétence à la vérification et maintenance des échafaudages de pieds et roulants conformément au décret 2004-924.

PUBLIC CONCERNE

Personne amenée à réceptionner des échafaudages et à réaliser un procès-verbal de réception.

PRE REQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit).

Pas de contre-indication médicale au travail en hauteur.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique en salle : animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur et des exercices en groupe.

Formation pratique sur site aménagé : le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique.

MOYENS DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION

Formation présentielle avec émargement par demi-journée

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Evaluation des connaissances (test écrit) et du savoir-faire (évaluation pratique).

Une attestation individuelle de formation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.

DOCUMENT DELIVRE SI REUSSITE A L'EVALUATION

Attestation individuelle de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Accueil – Présentation du stage

- Tour de table : présentation des stagiaires et de leurs attentes / présentation du formateur
- Signature des feuilles de présence
- Présentation des objectifs et du programme
- Modalités d'évaluation

Programme théorique :

Jour 1

- Travaux en hauteur et sécurité :
 - accidents et prévention,
 - contexte réglementaire et responsabilités.
- Caractéristiques des moyens de protection collective :
 - les échafaudages,
 - moyens fixes et mobiles,
 - accès, les niveaux de travail et de circulation,
 - vérification journalière,
 - appareils d'élévation de personnes,
 - balisage et signalisation.
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle :
 - classes d'ancrages,
 - anti-chutes et supports d'assurage,
 - absorbeurs d'énergie,
 - harnais et accessoires de liaison.
- Choix d'un dispositif de protection individuelle :
 - étude des risques,
 - accrochage du harnais,
 - facteurs de choix du dispositif de protection,
 - conséquence d'une chute,
 - vérification et auto-contrôle.

Jour 2

- Le domaine législatif, les responsabilités
- Les différents matériels
- L'expression du besoin
- Les principaux éléments d'un échafaudage
- Le rôle du chargé de réception
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation
- L'état de conservation

Programme pratique :

Les exercices pratiques sur site aménagés sont les suivants :

- Baliser le chantier
- Porter ses Équipements de Protection Individuelle (EPI)
- Citer les critères de sélection des différents types d'échafaudage (dont adéquation)
- Réceptionner l'échafaudage avant utilisation
- Assurer la maintenance de l'échafaudage
- Exercices pratiques d'interventions en hauteur avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires.

Correction – Synthèse finale